



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

POLYNÉSIE FRANÇAISE

**FICHE DE POSTE N°14/2025_DIR
ÉCOLE BILINGUE AVEC INTERNAT
(CSP DE HAKAHAU – UA POU)**

| | |
|---|--|
| Fiche de poste N° : 14/2025_DIR ÉCOLE BILINGUE avec internat | Poste : Directeur en école bilingue français-langues polynésiennes à parité horaire |
| Descriptif et contexte du poste | École bilingue à parité horaire avec internat (Centre Scolaire Primaire) de Hakahau |
| Missions générales | <p>Activités principales :</p> <p>Le candidat au poste de directeur en école bilingue français-langues polynésiennes à parité horaire avec internat devra posséder une bonne maîtrise des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Disposer de bonnes connaissances sur le système éducatif polynésien, les textes officiels et la politique éducative du Pays.▪ Connaître le dispositif d'enseignement à parité horaire et ses évolutions.▪ Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives dans le cadre de l'enseignement des langues et culture polynésiennes (LCP) et du plurilinguisme.▪ Impulser et animer une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.▪ Mettre en place les mesures du plan d'actions territorial 2023-2028 pour une meilleure maîtrise des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire.▪ Mettre en place les mesures du plan d'actions de circonscription 2024 – 2027, déclinées dans le projet d'école, pour rendre pérenne la maîtrise de la langue et de la culture marquisiennes.▪ Favoriser les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion dans l'école et dans la circonscription.▪ Évaluer des actions mises en place au sein de son école.▪ Coordonner et piloter le projet d'école en tenant compte des mesures du plan d'actions territorial 2023-2028 pour une meilleure maîtrise des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire.▪ Informer et impliquer les familles sur l'importance de l'enseignement des langues et culture polynésiennes et du plurilinguisme.▪ Assurer un climat scolaire propice aux apprentissages. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. ▪ Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales. ▪ Agir avec éthique et déontologie dans l'exercice de ses missions. ▪ Posséder des compétences de leadership et de management. ▪ Être capable d'assurer la gestion humaine et financière d'un internat. |
| Qualifications, connaissances et Compétences requises | <p>Les conditions et les compétences requises pour accéder à ce poste sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école ; être titulaire du CAFIPEMF est un atout supplémentaire. • Posséder une bonne maîtrise de la langue marquisienne (niveau B2 du CECRL à l'oral et à l'écrit). • Maîtriser les orientations préconisées par la Charte de l'Éducation, le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les nouveaux programmes et le CECRL en matière d'enseignement des langues et de la culture polynésiennes et des langues vivantes. • Posséder de solides connaissances sur la didactique des langues et du plurilinguisme. • Avoir des connaissances sur l'analyse comparative des langues et sur les principes de l'enseignement explicite. • Être doté de savoir-être et savoir-faire pour travailler en équipe et pour optimiser la gestion de l'ensemble des moyens humains et matériels. |
| Rattachement administratif | Circonscription pédagogique dont relève l'établissement scolaire. |
| Modalités de recrutement et dépôt des candidatures | <p>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de candidature portant l'avis du supérieur hiérarchique. - Curriculum vitae. - Lettre de motivation. <p>Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au bureau des ressources humaines du 1er degré (BRH1) : brh1@education.pf.</p> <p>Les candidats seront convoqués pour un entretien (25') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats des îles passeront l'entretien par teams.</p> <p>L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé des motivations du candidat (5'); - questionnement de la commission (20'). <p><u>Date limite de dépôt des demandes : le mercredi 23 avril 2025 avant midi</u></p> <p><u>Date et lieu des entretiens : Le mercredi 30 avril 2025, à la DGEE (site de Tuteraï Tane)</u></p> |